

ANNEXE 1- FICHE DESCRIPTIVE DES SITES RETENUS

EMPLACEMENTS POUR CULTURES SOUS COUVERTS FORESTIERS

FORET TERRITORIALO-DOMANIALE DES PITONS DU CARBET

Septembre 2022



Site n°1 : Commune de Fonds-Saint-Denis

Lieu-dit	Route de la Rivière Blanche
Commune	Fonds-Saint-Denis
Parcelle cadastrale	L89
Forêt	Forêt territorialis-domaniale des pitons du Carbet (FTDPC)
Localisation	Point GPS X Y : Degrés décimaux : -61,086195° longitude / 14,711678° latitude DMS : 14° 42' 42,041" N / 61° 5' 10,300" O
Accès	Route de la trace, route forestière de la rivière blanche (avant le plateau boucher)
Description générale	<p>L'ONF assure la gestion de la FTDPC dont la nue-propriété appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique. Sa superficie est de 6 950 ha dont une grande partie va relever du périmètre de Bien UNESCO.</p> <p>Dans le cadre de la gestion multifonctionnelle de cette forêt, l'ONF a identifié et met à disposition des sites propices au développement de cultures agroforestières compatibles avec le régime forestier et qui contribue également à la valorisation de la forêt territorialis-domaniale.</p> <p>Le site n°1 est d'une superficie de 1.8 ha à l'intérieur de la parcelle cadastrée L89 sur la commune de Fonds-Saint-Denis. La délimitation de l'emplacement sera matérialisée par de la peinture ou des plaquettes sur les arbres concernés.</p>
Orientation de projet	<p>La convention d'occupation temporaire aura une durée de 10 ans à compter de sa signature. Les productions autorisées sur la parcelle sont des productions ne venant pas interférer avec l'état boisé de la zone ou pouvant mener à une rupture de cet état (exemples de cultures autorisées : vanilles, poivres...)</p> <p>Ceci concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèces lianescentes ; - Espèces herbacées ; - Racines ; - Champignons et/ou strate muscinale ;
Activités incompatibles	Selon le règlement applicable, sont notamment interdit les campings, les logements et les commerce.
Emprise du projet (ha)	1,8 ha
Contexte ONF particulier	Proximité du site avec le périmètre cœur de bien Unesco
Contraintes réglementaires connues et applicables	<p>Site classé : Non</p> <p>UNESCO : Classement en cours, 5200m² en cœur de bien et 1,28ha en zone tampon.</p> <p>Forêt de protection : Non</p> <p>Réserve biologique intégrale (RBI) : Non</p>
Contraintes particulières	<p>Exploitation forestière : Les travaux forestiers sont réalisés régulièrement sur le massif. L'exploitation forestière (coupe des arbres, pas forcément « à blanc ») est réalisée périodiquement.</p>
Contact local	Mme Ghislaine NEPERT, Technicien forestier territorial, 0696 231675
Date prévisionnelle de visite sur site	Visite obligatoire prévue le 29/09 ou le 06/10 en matinée, s'inscrire au préalable auprès du technicien forestier.

Cartographie du site – Plan de situation



Photographies du site





Site n°2 : Commune du Gros-Morne

Lieu-dit	Morne des Olives
Commune	Gros-Morne
Parcelle cadastrale	AC19
Forêt	Forêt territorialis-domaniale des Pitons du Carbet (FTDPC)
Localisation	Point GPS X Y : Degrés décimaux : -61,0590365° longitude / 14,72242 61° latitude DMS : 14° 43' 20,713" N / 61° 3' 32,529" O
Accès	Route Forestière de Duchesnesteau
Description générale	L'ONF assure la gestion de la FTDPC dont la nue-propriété appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique. Sa superficie est de 6 950 ha dont une grande partie va relever du périmètre de Bien UNESCO. Dans le cadre de la gestion multifonctionnelle de cette forêt, l'ONF a identifié et met à disposition des sites propices au développement de cultures agroforestières compatibles avec le régime forestier et qui contribue également à la valorisation de la forêt territorialis-domaniale. Le site n°2 est d'une superficie de 0.5 ha à l'intérieur de la parcelle cadastrée AC19 sur la commune du Gros-Morne. La délimitation de l'emplacement sera matérialisée par de la bombe de peinture ou des plaquettes sur les arbres concernés.
Orientation de projet	La convention d'occupation temporaire aura une durée de 10 ans à compter de sa signature. Les productions autorisées sur la parcelle sont des productions ne venant pas interférer avec l'état boisé de la zone ou pouvant mener à une rupture de cet état (exemples de cultures autorisées : vanilles, poivres...) Ceci concerne : <ul style="list-style-type: none"> - Espèces lianescentes ; - Espèces herbacées ; - Racines ; - Champignons et/ou strate muscinale ;
Activités incompatibles	Selon le règlement applicable.
Emprise du projet (ha)	0,5 ha
Contexte ONF particulier	Proximité du site avec le périmètre cœur de bien Unesco
Contraintes réglementaires connues et applicables	Site classé : Non Natura 2000 : Non UNESCO : Classement en cours, zone tampon. Forêt de protection : Non Réserve biologique intégrale (RBI) : Non
Contraintes particulières	Exploitation forestière : Les travaux forestiers sont réalisés régulièrement sur le massif. L'exploitation forestière (coupe des arbres, pas forcément « à blanc ») est réalisée périodiquement.
Contact local	Mme Maëva LORENTZ, Technicien forestier, 0696 231625
Date de visite sur site	Visite obligatoire prévue le 19/09 ou le 03/10 en matinée, s'inscrire au préalable auprès du technicien forestier

Cartographie du site – Plan de situation

